

Négociation collective, Code du Travail : l'UNSA prête au débat

Un débat public s'est ouvert dans notre pays sur les niveaux de la négociation collective et sur le Code du travail. L'UNSA est prête à s'y engager à condition qu'il soit bien placé sous le double objectif d'assurer la protection des salariés et de contribuer à l'activité économique.

A ce titre, elle rejette les deux postures idéologiques extrémistes qui encadrent ce débat :

- La première voit dans le Code du travail et son renforcement le nec plus ultra de la protection des salariés. Pour l'UNSA, la complexité atteinte aujourd'hui par le Code du Travail n'en fait pas un outil compréhensible et donc facilement utilisable pour les salariés, pas plus que pour nombre de militants syndicalistes ou de chefs d'entreprise. Par ailleurs, la production de normes sociales ne saurait relever que de la loi : la négociation d'accords de branche et d'entreprise, par nature beaucoup plus proches des réalités professionnelles et économiques des secteurs et des territoires, en est un complément indispensable.

- La seconde voit dans l'affaiblissement du Code du Travail un sésame libérateur de l'emploi. Si les excès de lourdeurs et de complexités administratives nuisent effectivement au développement, c'est bien le remplissage des carnets de commande, qui reste le principal moteur de l'emploi. Celui-ci obéit à d'autres fondamentaux que le nombre de pages du Code.

L'UNSA observe d'ailleurs que la surabondance législative et réglementaire est une donnée générale dans notre pays qui n'affecte pas que la législation du travail et les entreprises. A ceux qui concentrent leurs critiques sur le seul Code du Travail, ses 3.809 pages et son 1,422 Kg, l'UNSA rappelle, pour ne s'en tenir qu'à quelques-uns des nombreux codes que les entreprises doivent prendre en compte, les 3.790 pages du Code du Commerce et son 1,340 Kg, les 2.814 pages du Code des Sociétés et son 1,145 Kg, les 2.514 pages du Code de la Propriété Intellectuelle et son 1,045 Kg, les 3.869 pages du Code des Impôts et son 1,435 Kg, les 3.508 pages du Code de l'Environnement et son 1,365 Kg, les 2.106 pages du Code des Marchés Publics et son 1,067 Kg, etc.

Pour l'UNSA, plutôt qu'en poids et mesures, c'est en principes et en fonctionnalités qu'il faut aborder ces sujets.

Elle réaffirme en premier lieu que la protection des salariés, tout comme l'activité économique, a besoin de régulation. Se doter de règles sur le travail n'est pas seulement l'intérêt des travailleurs placés dans une position de subordination vis-à-vis de leurs employeurs. C'est aussi l'intérêt économique des entreprises, en particulier les plus petites, que de pouvoir faire face à une concurrence loyale, donc organisée, y compris sur ses aspects sociaux.

A l'heure de la mondialisation et de la construction européenne, chaque niveau de régulation (mondial, européen, national, de branche, d'entreprise) a sa pertinence. La question n'est donc pas d'opposer l'un à l'autre car tous sont utiles, mais de discuter de leur articulation respective et, surtout, de leurs prérogatives propres selon le principe de subsidiarité.

Dans un Etat démocratique et républicain, l'ordre social, garantie d'équité et d'égalité entre tous les salariés sur un socle de droits, est indispensable et doit s'imposer à tous. C'est la fonction de la loi et donc du Code du Travail fixant les grands cadres de la durée annuelle et de l'organisation du travail, les grands principes de la rémunération, de la protection des salariés et de leurs droits sociaux, dans le respect des traités internationaux et des directives encadrant le marché unique européen. L'adaptation et la prise en compte des spécificités économiques et professionnelles des grands secteurs d'activité justifient pleinement le niveau de la branche où évoluent des entreprises concurrentes qui gagnent à mutualiser leurs intérêts collectifs. Quant à l'entreprise, lieu concret du travail et de la production en prise directe avec les salariés, l'UNSA a toujours considéré qu'elle devait être aussi celui de la négociation, sur les dossiers où sa taille

critique lui permet de s'engager sérieusement. Or, c'est très loin d'être le cas pour les petites structures dont les marges de manœuvre sont réduites et qui, rappelons-le, constituent l'écrasante majorité du paysage entrepreneurial français (91 % des entreprises ont moins de 50 salariés, 86,6 % en ayant moins de 10).

Au-delà de ces réflexions, l'UNSA, parce qu'elle est une fervente partisane du dialogue social et de la négociation, milite pour que les organisations syndicales et leurs militants aient les moyens d'assumer leurs missions. Approfondir le dialogue social, c'est aussi avoir les garanties de formation, d'information, de temps et de protection qui permettent d'assurer ses mandats. La loi et la réglementation doivent impérativement y pourvoir. Mais il est un domaine où elles ne peuvent rien : c'est celui de l'attitude des acteurs, loyauté et volonté d'aboutir, sans laquelle toute montée en charge de la négociation restera lettre morte. Cela procède d'une évolution des cultures et des pratiques syndicales comme patronales, qui met en cause la responsabilité propre des organisations.

L'UNSA en désaccord sur le fond et la forme, ne participera pas à la journée intersyndicale d'action du 8 octobre

Un certain nombre d'unions départementales et d'unions régionales UNSA sont invitées à des intersyndicales locales à l'initiative de la CGT, de la FSU et de Solidaires pour participer à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre. Le texte déjà écrit et décidé entre les trois organisations syndicales comporte une plate-forme floue. Certaines plateformes locales évoquent aussi le CICE, le pacte de responsabilité, les lois Macron et Rebsamen, voire la réforme du collège...

Cette journée se situe dans le prolongement de celle organisée le 9 avril dernier par ces mêmes organisations (plus FO à l'époque) et qui s'était soldée par un échec en terme de mobilisation. L'UNSA, sollicitée au niveau national pour une intersyndicale, a décliné l'invitation. En effet, nous ne sommes en accord ni sur la forme (plate-forme floue noyant tout, conception inacceptable de l'action en commun dès lors que tout a déjà été décidé à l'avance), ni sur le fond (analyses à l'emporte-pièce, revendications systématiquement en négatif, forme d'action inadaptée à l'état d'esprit général des salariés).

Réforme territoriale de l'État, l'UNSA Fonction publique se place sur le terrain de la défense des agents

Dans les régions fusionnées, les agents de l'État sont inquiets pour l'organisation de leur service. Une première réponse a été donnée le 31 juillet avec le choix d'implantation des directions régionales. Aujourd'hui, ce sont les schémas, les micro-organigrammes, au plus près du terrain qui doivent être terminés pour la fin octobre. Des études d'impact doivent être présentées au CT ou CHSCT concernés. L'UNSA FP est très attachée à une démarche d'implication et d'information des personnels dans l'organisation future de leur mission.

Au niveau national, l'UNSA a fait le choix de discuter point par point tous les textes généraux soumis à concertation. C'est le cas de la future feuille de route qui sera adressée aux ministères et des textes sur la mobilité géographique afin de tenter de les améliorer. La dernière réunion du 2 juillet, sous la Présidence du Préfet Névache, a permis de réaffirmer la nécessité de consulter les représentants des personnels dans les régions. Au final, moins de 1000 agents seraient concernés par une mobilité géographique, mais ce qui impliquera une mobilité fonctionnelle très importante.

Pour : <http://www.unsa-fp.org/?OTE-vers-les-micro-organigrammes-pour-la-fin-octobre>

Reconnaître et valoriser le travail social, une nécessité pour les professionnels du travail social

Ce mercredi 2 septembre, l'UNSA était invitée à la remise du rapport "Reconnaître et valoriser le travail social" de la députée Brigitte Bourguignon au Premier ministre Manuel Valls en présence de Marisol Touraine, Ségolène Neuville, Marylise Lebranchu et Thierry Mandon.

L'ensemble des intervenants sont unanimes à acter l'urgence de redonner le sens au travail social dans notre pays qui prône la solidarité comme valeur républicaine.

Tous ont souhaité en cette occasion manifester leur reconnaissance aux professionnels engagés au quotidien auprès des plus vulnérables comme "passeurs de liens" malgré le déficit d'image et parfois un sentiment d'impuissance dans la possibilité d'agir.

L'UNSA note avec intérêt que les conclusions de Brigitte Bourguignon visent à restaurer la confiance avec les professionnels désorientés en préconisant :

- La conservation des diplômes d'État existants génériques ;
- La reconnaissance du niveau licence des diplômes traditionnels du travail social et la perspective de reclassement en catégorie A de la fonction publique ;
- Un socle commun de formation "identitaire" pour développer la transversalité ;
- Des passerelles pour faciliter la mobilité professionnelle ;
- Une formation continue de qualité ;
- Des conditions d'accueil de stagiaires en formation et leur gratification favorisées dans les services publics et privés ;
- Des marges de manœuvre et d'initiatives à développer pour les professionnels ;
- La consigne de dégager des contraintes administratives les travailleurs sociaux pour qu'ils se concentrent sur leur cœur de métier ;
- Assurer une coordination nationale interministérielle des politiques sociales.

Deux prochains rendez-vous sont annoncés par le Premier ministre :

- La signature fin septembre du protocole d'accord PPCR qui prévoit le passage en catégorie A des professionnels de la filière sociale en 2018 (pour être validé, cet accord doit recueillir la majorité des voix des organisations syndicales représentatives) ;
- Un plan d'action pour le Travail Social présenté fin octobre 2015 par Marisol Touraine et Ségolène Neuville.

L'UNSA, après analyse de l'ensemble des préconisations du rapport, portera si nécessaire auprès du ministère des affaires sociales d'ultimes propositions en prévision du prochain plan d'action pour le travail social. L'UNSA sera particulièrement vigilante aux modalités de mise en œuvre et aux moyens déployés pour revaloriser le travail social.

Réfugiés : l'urgence d'une réponse européenne

La crise des réfugiés s'étale au grand jour devant les opinions publiques. Pour l'UNSA, elle pose d'abord une question élémentaire de solidarité, valeur fondamentale qu'elle a inscrite dans sa propre charte.

L'accueil et le traitement humain sont la première des réponses à mettre en œuvre pour les dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient la guerre et la tyrannie au péril de leurs vies.

Au-delà de l'émotion ressentie, l'UNSA est consciente de la complexité du traitement politique de ce drame. Sont posées en effet des questions d'humanité, d'économie, d'emploi, de scolarisation, de santé, etc. mais aussi de géopolitique.

Le droit d'asile pour les personnes qui fuient les persécutions ou des atteintes graves est un droit fondamental. Son octroi constitue une obligation internationale qui incombe aux États, en vertu de la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

Ainsi, c'est d'abord au niveau européen que doivent se construire, en sus des mesures d'urgence, des solutions pérennes où chaque État et ses citoyens devront prendre leur part. Sur ce dossier dramatique, où est posée la nature même du projet européen fondé sur des valeurs démocratiques, l'Europe a rendez-vous avec elle-même.

L'eau est un droit humain : vote du Parlement Européen le 8 septembre, l'UNSA

Fonction publique interpelle les députés

L'initiative citoyenne européenne pour le droit à l'eau a recueilli près de 2 millions de signatures. L'UNSA soutient cette initiative de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), afin que tous les habitants de l'UE bénéficient du droit à l'eau et à l'assainissement, et que l'approvisionnement en eau et sa gestion soient exclus de la libéralisation.

L'assemblée plénière du Parlement Européen doit maintenant relayer l'appel des citoyens et les 751 membres du Parlement devront prendre position le 8 septembre.

L'UNSA FP a alerté le 4 septembre les députés des groupes Parti Populaire Européen (PPE), Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ALDE) et Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement Européen (APSD), représentant la France au Parlement, afin qu'ils rejettent les amendements qui négligent les demandes contenues dans l'ICE et dont l'adoption nuirait à la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement en Europe.